



ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné, Daniel BIROU, Maire de PARDIES atteste avoir procédé à la date du 2 septembre 2022 à l’affichage de la délibération du conseil municipal en date du 31 août 2022 portant prescription de la troisième modification simplifiée du plan local d’urbanisme de la commune de PARDIES et m’engage à maintenir cet affichage pendant une durée minimale d’un mois.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

PARDIES, le 14/09/2022

Le Maire

Daniel BIROU

